

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 5 mai 2008, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure à la hauteur maximale autorisée de 3 étages prévue à l'article 8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (01-276), pour le bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine (Centre hospitalier Sainte-Justine).

Cette dérogation mineure permettrait l'ajout d'un volume entre les ailes 7 et 9, soit à l'arrière du Centre hospitalier, dont les dalles structurales permettraient de solidifier l'aile 7. L'intervention augmenterait le volume actuel de 3 étages pour qu'il atteigne une hauteur équivalente aux ailes 7 et 9 adjacentes, soit un peu moins de 12 étages.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 16 avril 2008.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement